



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/20
6 novembre 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-septième réunion
Montréal, 1-5 décembre 2025
Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire¹

**PLAN D'ACTIVITÉS GÉNÉRAL DU FONDS MULTILATÉRAL
POUR LA PÉRIODE 2026–2028**

Introduction

1. Le présent document comprend le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2026–2028, ainsi que les plans d'activités pour 2025–2027 des agences bilatérales², du PNUD³, du PNUE⁴, de l'ONUDI⁵ et de la Banque mondiale⁶, soumis à la 97^e réunion⁷.
2. Le plan d'activités général présente le plan de répartition des ressources pour les trois prochaines années. Le plan devrait aboutir à la poursuite de la mise en œuvre des activités d'élimination des HCFC, notamment les volets liés au rendement énergétique conformément à la décision 89/6, à la mise en œuvre des activités de réduction progressive des HFC, à la poursuite de la mise en œuvre des activités de contrôle des émissions de HFC-23, à des projets portant sur le rendement énergétique conformément aux décisions 91/65, 94/60 et 95/87 à la préparation de projets pour les inventaires nationaux des stocks de déchets de substances réglementées conformément à la décision 91/66 et à la poursuite de la mise en œuvre des autres activités courantes liées à la gestion des projets déroulés dans le cadre du Protocole de Montréal.
3. Le présent document comprend les sections suivantes :
 - I. Répartition des ressources dans le plan d'activités pour la période 2026–2028
 - II. Observations du Secrétariat
 - III. Ajustements du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2026–2028

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/1

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/21

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/22

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/23

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/24

⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/25

⁷ La base de données du plan d'activités général figure sur le portail de la 97^e réunion sur le site web du Fonds multilatéral, sous forme de tableur au format Microsoft Excel.

IV. Autres questions d'orientation

V. Recommandation

I. Répartition des ressources dans le plan d'activités pour la période 2026–2028

4. Le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution ont entrepris leurs efforts de collaboration sur la planification des activités du Fonds multilatéral pour 2026–2028 le 8 septembre 2025 lorsque les tableaux initiaux du plan d'activités ont été soumis⁸. Par la suite, les agences bilatérales et d'exécution ont révisé leurs tableaux pour le plan d'activités avant de les représenter, avec des parties descriptives. La valeur totale du plan d'activités rectifié pour 2026–2028 figure dans le tableau 1.

5. Le tableau 1 présente, par année, la valeur des activités incluses dans le plan d'activités pour la période 2026–2028. Lors de leur trente-cinquième réunion, les Parties au Protocole de Montréal ont adopté pour la période triennale 2024–2026 du Fonds multilatéral un budget de 965 000 000 \$US⁹, avec un budget annuel de 321 666 667 \$US pour chacune des trois années.

Tableau 1. Répartition des ressources dans le plan d'activités pour la période 2026–2028 (\$US)* – conformément à la soumission

Description	2026	2027	2028	Total (2026–2028)	Total après 2028
Activités liées aux HCFC					
Plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés	75 244 046	39 858 679	21 882 017	136 984 742	25 902 791
Plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEH), phase III	0	23 540 000	0	23 540 000	23 540 000
PGEH, phase II – préparation de projet (PRP)	50 850	0	0	50 850	0
PGEH, phase II	522 553	2 608 262	670 637	3 801 453	2 671 736
PGEH, phase III – PRP	182 150	42 800	0	224 950	0
PGEH, phase III	8 481 202	11 287 340	26 846 598	46 615 141	23 322 527
PGEH, phase IV	3 841 000	5 537 000	0	9 378 000	0
PGEH – rendement énergétique (décision 89/6)	2 138 928	288 540	0	2 427 468	0
Vérification des PGEH	588 600	588 600	588 600	1 765 800	0
Sous-total des activités liées aux HCFC	91 049 330	83 751 221	49 987 853	224 788 404	75 437 054
Activités liées aux HFC					
Plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP) approuvés	8 443 944	34 059 163	2 968 650	45 471 757	10 422 844
Contrôle des émissions de HFC-23 approuvé	584 100	552 371	509 571	1 646 042	1 170 921
KIP, phase I – PRP	3 805 645	937 617	0	4 743 262	0
KIP, phase I	13 567 366	18 200 479	29 988 631	61 756 476	68 613 235
KIP, phase I – investissement	0	339 000	0	339 000	0
Investissement lié aux HFC	941 600	0	2 140 000	3 081 600	0
Investissement lié au HFC-23	0	8 000 000	0	8 000 000	0
Vérification des KIP	1 275 300	0	0	1 275 300	0

⁸ La valeur totale du plan d'activités initial pour la période 2026-2028 s'élevait à 568,5 millions de \$US, et celle après 2028, à 155,54 millions de \$US.

⁹ Décision XXXV/1

Description	2026	2027	2028	Total (2026–2028)	Total après 2028
Sous-total des activités liées aux HFC	28 617 955	62 088 630	35 606 852	126 313 437	80 207 000
Autres activités					
Projet pilote portant sur le rendement énergétique – préparation (décision 91/65)	187 400	0	0	187 400	0
Projet pilote portant sur le rendement énergétique (décision 91/65)	9 680 000	6 149 000	0	15 829 000	0
Rendement énergétique (décision 94/60) - préparation	53 500	0	0	53 500	0
Rendement énergétique (décision 94/60)	11 770 000	0	0	11 770 000	0
Rendement énergétique - Fonds renouvelable pour le rendement énergétique (décision 95/87)	84 200 000	0	0	84 200 000	0
Inventaires nationaux des banques de substances réglementées – PRP (décision 91/66)	90 400	0	0	90 400	0
Sous-total des autres activités	105 981 300	6 149 000	0	112 130 300	0
Activités courantes					
Renforcement des institutions	19 593 580	19 545 691	5 717 815	44 857 085	0
Programme d'aide à la conformité	12 650 848	13 030 373	13 421 285	39 102 506	0
Coûts de base	6 259 037	6 101 450	6 144 160	18 504 646	0
Coûts associés au Secrétariat, au Comité exécutif et aux activités de surveillance et d'évaluation, moins la contrepartie canadienne	7 949 674	8 018 727	8 356 114	24 324 515	
Trésorier	500 000	500 000	500 000	1 500 000	
Total partiel des activités courantes	46 953 138	47 196 240	34 139 374	128 288 753	0
Total	272 601 723	199 185 091	119 734 079	591 520 893	155 644 054
Budget indicatif**	321 666 667	321 666 667	321 666 667	965 000 000	
Écart	(49 064 944)	(122 481 576)	(201 932 588)	(373 479 107)	

* Coûts d'appui d'agence inclus, le cas échéant.

** D'après le niveau de reconstitution pour 2024–2026, fixé à 965 millions de dollars étasuniens, conformément à la décision XXXV/1.

II. Observations du Secrétariat

II.1 Activités liées aux HCFC

Phase III du PGEH

6. Un montant total de 47,08 millions de \$US est prévu pour la phase III du PGEH d'un pays, y compris 23,54 millions de \$US pour la période 2026–2028 et 23,54 millions de \$US pour la période après 2028.

Phase II des PGEH

7. Le niveau total de financement au titre de la phase II des PGEH de neuf pays à faible volume de consommation (PFV), afin de respecter l'objectif de réduction de 10 pour cent par rapport à la valeur de référence des HCFC, s'élève à 3,45 millions de \$US, dont 1,99 million de \$US pour la période 2025–2027 et 1,47 million de \$US pour la période après 2028.

8. Le niveau total de financement au titre de la phase II des PGEH de trois pays autres que les pays PFV s'élève à 3,02 millions de \$US (dont 1,82 million de \$US pour la période 2026–2028 et 1,2 million de \$US pour la période après 2028).

9. Un total de 50 850 \$US est inclus dans le plan d'activités pour la préparation de projet au titre de la phase II des PGEH de deux pays pour 2026.

Phase III des PGEH

10. Le niveau total de financement au titre de la phase III des PGEH de cinq pays PFV, visant à respecter l'objectif de réduction de 10 pour cent par rapport à la valeur de référence des HCFC, s'élève à 1,5 million de \$US, dont 1,28 million de \$US pour la période 2026–2028 et 222 251 \$US pour la période après 2028.

11. Le niveau total de financement au titre de la phase III des PGEH de 14 pays autres que les pays PFV s'élève à 68,44 millions de \$US (dont 45,34 millions de \$US pour 2026–2028 et 23,1 millions de \$US pour la période après 2028).

12. Un total de 224 950 \$US est inclus dans le plan d'activités pour la préparation de projet au titre de la phase III des PGEH de quatre pays pour 2026–2027.

Phase IV des PGEH

13. Un total de 9,38 millions de \$US est prévu au titre de la phase IV du PGEH d'un pays pour 2026–2027. Une préparation de projet a été soumise à la 95^e réunion pour cette activité.

Rendement énergétique pour les pays PFV (décision 89/6)¹⁰

14. Un montant total de 2,43 millions de \$US est inclus dans le plan d'activités pour des activités liées au rendement énergétique dans 24 pays PFV pour la période 2026–2027.

Vérification des PGEH

15. Le Secrétariat a prévu un montant de 588 600 \$US par an pour les rapports de vérification¹¹, en se basant sur la préparation de 18 rapports, d'un coût de 32 700 \$ US chacun (1,77 million de \$ US pour 2025–2027).

II.2 Activités liées aux HFC

Préparation de projet pour la phase I des KIP

16. Un montant total de 4,74 millions de \$US est inclus dans le plan d'activités pour la préparation de la phase I des KIP pour 24 pays en 2026–2027.

17. Sur les 24 pays pour lesquels de la préparation de projet a été incluse au titre de la phase I du KIP (16 pays pour le groupe 1 et huit pour le groupe 2), 15 pays n'ont pas encore ratifié l'Amendement de Kigali

¹⁰ La décision 89/6 autorise les agences bilatérales et d'exécution, lors de la soumission de phases existantes et à venir des PGEH pour les pays PFV, à inclure le financement associé au besoin d'introduction de solutions de remplacement des HCFC présentant un potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération.

¹¹ La décision 61/46 c) exige des rapports de vérification pour un échantillon correspondant à 20 pour cent des pays PFV dont le PGEH a été approuvé.

mais ont remis la lettre requise de leur gouvernement respectif indiquant leur intention de faire tous les efforts possibles pour ratifier l'Amendement de Kigali.

Phase I des KIP

18. Un montant total de 130,37 millions de \$US est inclus dans le plan d'activités pour la phase I des KIP¹² de 45 pays (dont 61,76 millions de \$US pour 2026–2028 et 68,61 millions de \$US pour la période après 2028). En outre, le plan d'activités comprend également des projets d'investissement au titre du KIP d'un pays, d'un montant de 339 000 \$ US en 2027. Tous ces pays ont ratifié l'Amendement de Kigali.

Investissement lié aux HFC

19. Un total de 3,08 millions de \$US est inclus dans le plan d'activités pour les projets d'investissement dans les HFC pour deux pays en 2026-2028. Ces pays ont ratifié l'amendement de Kigali.

Investissement lié au HFC-23

20. Le plan d'activités comprend également un projet de démonstration lié aux HFC pour un pays, d'un montant de 8 millions de \$US en 2027.

Vérification des KIP

21. Conformément à la décision 96/22 b)¹³, le Secrétariat a prévu 1,28 million de \$US en 2026 pour 39 PFV avec une tranche prévue en 2027, pour un coût de 32 700 \$US par pays.

II.3 Autres activités

Projets pilotes sur le rendement énergétique (décision 91/65)¹⁴

22. Un montant total de 15,83 millions de \$US est inclus dans le plan d'activités au titre de la fenêtre de financement pour les projets pilotes en matière de rendement énergétique pour 2026-2027 pour 17 pays et deux régions (Afrique et pays insulaires du Pacifique). En outre, un montant total de 187 400 \$US est inclus dans le plan d'activités pour la préparation de projets pour deux pays et une région (Afrique) pour 2026.

Rendement énergétique (décision 94/60)¹⁵

23. Un montant total de 11,77 millions de \$US est inclus dans le plan d'activités pour les projets relevant de la fenêtre de financement relative au rendement énergétique, conformément à la décision 94/60,

¹² Il n'est possible d'inclure de tels plans dans le plan d'activités des KIP que pour les pays ayant ratifié l'Amendement de Kigali (décision 84/46 g)).

¹³ Le Comité exécutif a décidé de maintenir le volume de financement recommandé pour la vérification de la consommation de HFC pour les pays dont la consommation ne dépasse pas 360 tm au cours des années de référence, à hauteur de 30 000 \$US, ou 45 000 \$US lorsqu'elle est combinée à la vérification de la consommation de HCFC.

¹⁴ Le Comité exécutif a créé une fenêtre de financement pour des projets pilotes à hauteur de 20 millions de \$ US, avec la possibilité d'augmenter son montant lors d'une prochaine réunion, afin de maintenir et/ou d'améliorer le rendement énergétique dans le contexte de la réduction progressive des HFC, comme indiqué dans la décision XXVIII/2. La fenêtre de soumission des propositions de projets au titre de la décision 91/65, uniquement pour les activités d'entretien, a été prolongée jusqu'à la 100^e réunion incluse (décision 95/87 d)).

¹⁵ Le Comité exécutif a créé une fenêtre de financement visant à améliorer le rendement énergétique durant la réduction progressive des HFC dans la fabrication des réfrigérateurs domestiques, des présentoirs réfrigérés commerciaux, des congélateurs coffres commerciaux, des climatiseurs résidentiels et des climatiseurs commerciaux, pour une période initiale de trois ans et un montant de 100 millions de \$ US.

pour cinq pays en 2026. Un montant total de 53 500 \$US est inclus dans le plan d'activités pour la préparation de projets pour un pays en 2026.

Fonds renouvelable pour le rendement énergétique destiné aux utilisateurs finaux (décision 95/87)¹⁶

24. Un montant total de 84,2 millions de \$US est inclus dans le plan d'activités au titre du volet de financement des projets de rendement énergétique destinés aux utilisateurs finaux, au moyen d'un dispositif de fonds renouvelable pour 2026, pour trois pays et un projet mondial. Les projets préparatoires à ces activités ont été approuvés à la 96^e réunion. Le Comité exécutif sélectionnera deux projets parmi tous ceux présentés par les organismes au titre de cette fenêtre de financement.

Préparation de projets relatifs aux inventaires nationaux des banques de substances réglementées (décision 91/66)¹⁷

25. Un montant total de 90 400 \$ est inclus dans le plan d'activités pour la préparation de projet pour les inventaires nationaux des stocks de déchets de substances réglementées d'un pays pour 2026.

III. Ajustements du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2026–2028

26. Les ajustements du plan d'activités général pour la période 2026–2028 s'appuient sur les décisions correspondantes du Comité exécutif. Lors de son examen du plan d'activités révisé des agences bilatérales et d'exécution pour la période 2026–2028, le Secrétariat a constaté que les ajustements ci-après n'avaient pas été intégrés :

Tableau 2. Ajustements du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2026–2028 (\$US)* – conformément à la proposition du Secrétariat

Ajustement	2026–2028	Après 2028
Valeur des accords pluriannuels reflétant les montants réels approuvés en vertu des accords, y compris les tranches des accords pluriannuels (inclus les PGEH, le contrôle des missions relatives au HFC-23 et les KIP): i) qui ont été présentés à la 97 ^e réunion mais qui ont été retirés par la suite; ii) qui sont exigibles mais n'ont pas été soumis à la 97 ^e réunion; et iii) qui sont retirés car ils ont été présentés à la 97 ^e réunion	973 284	(109 305)
PRP pour la phase II des PGEH présentés à la 97 ^e réunion	(28 250)	0
PRP pour la phase III des PGEH déjà approuvés	(33 900)	0
Rendement énergétique pour les pays PFC au titre de la décision 89/6 présentés à la 97 ^e réunion	(174 020)	0
PRP pour la phase I des KIP présentés à la 97 ^e réunion	(718 170)	0
Valeurs de la phase I du KIP reflétant les projets d'accords présentés à la 97 ^e réunion.	(115 130)	147 453
Secteur de l'entretien pour la phase I des KIP au titre de la décision 92/37	(343 894)	(152 262)
Préparation d'un projet pilote en matière de rendement énergétique conformément à la décision 91/65 présentée à la 97 ^e réunion	(33 900)	0

¹⁶ Le Comité exécutif a créé une fenêtre de financement de 40 millions de \$US pour deux projets de rendement énergétique destinés aux utilisateurs finaux, au moyen d'un mécanisme de fonds renouvelable mis au point et appuyé par les agences d'exécution, pour une durée de huit ans, après quoi les fonds seraient restitués au Fonds multilatéral, étant entendu que ce mécanisme ne serait pas opérationnel tant que le Comité exécutif n'aurait pas convenu des modalités de mise en œuvre du fonds renouvelable (décision 95/87). Les modalités ont ensuite été approuvées lors de la 96^e réunion (décision 96/51).

¹⁷ Le Comité exécutif a créé une fenêtre de financement et établi des critères pour la préparation des inventaires nationaux des banques de substances réglementées usagées ou indésirables, ainsi qu'un plan pour la collecte, le transport et l'élimination de ces substances.

Ajustement	2026–2028	Après 2028
Fonds renouvelable pour le rendement énergétique destiné aux utilisateurs finaux, au titre de la décision 95/87**	(41 400 000)	0
Préparation des inventaires nationaux des banques de substances contrôlées présentée à la 97 ^e réunion	(90 400)	0
Coûts des activités courantes, à l'exclusion du financement supplémentaire des activités courantes d'un montant de 200 000 \$US au titre de la décision 93/95 b)	(200 000)	0

* Coûts d'appui d'agence inclus, le cas échéant.

** Aux fins de la planification financière, la valeur a été ajustée à 42,8 millions de \$US (dont 7 % de coûts d'appui), conformément à la décision 95/87.

27. Le tableau 3 présente les résultats des ajustements proposés par le Secrétariat au plan d'activités général pour 2026–2028.

Tableau 3. Répartition des ressources ajustée pour le plan d'activités sur la période 2026–2028 (\$US)*

Description	2026	2027	2028	Total (2026–2028)	Total après 2028
Activités liées aux HCFC					
PGEH approuvés	81 321 701	34 925 785	21 882 017	138 129 503	25 902 791
PGEH, phase III	0	23 540 000	0	23 540 000	23 540 000
PGEH, phase II – PRP	22 600	0	0	22 600	0
PGEH, phase II	522 553	2 608 262	670 637	3 801 453	2 671 736
PGEH, phase III – PRP	148 250	42 800	0	191 050	0
PGEH, phase III	8 481 202	11 287 340	26 846 598	46 615 141	23 322 527
PGEH, phase IV	3 841 000	5 537 000	0	9 378 000	0
PGEH – rendement énergétique (décision 89/6)	1 964 908	288 540	0	2 253 448	0
Vérification des PGEH	588 600	588 600	588 600	1 765 800	0
Sous-total des activités liées aux HCFC	96 890 815	78 818 327	49 987 853	225 696 995	75 437 054
Activités liées aux HFC					
KIP approuvés	9 903 724	32 440 053	2 968 170	45 311 947	10 422 522
Contrôle des émissions de HFC-23 approuvé	572 433	552 371	509 571	1 634 375	1 061 938
KIP, phase I – PRP	3 087 475	937 617	0	4 025 091	0
KIP, phase I	13 567 366	17 856 585	29 873 502	61 297 453	68 608 426
KIP, phase I – investissement	0	339 000	0	339 000	0
Investissement lié aux HFC	941 600	0	2 140 000	3 081 600	0
Investissement lié au HFC-23	0	8 000 000	0	8 000 000	0
Assistance technique liée aux HFC	1 275 300	0	0	1 275 300	0
Sous-total des activités liées aux HFC	29 347 897	60 125 626	35 491 243	124 964 766	80 092 886
Autres activités					
Projet pilote portant sur le rendement énergétique – préparation (décision 91/65)	153 500	0	0	153 500	0
Projet pilote portant sur le rendement énergétique (décision 91/65)	9 680 000	6 149 000	0	15 829 000	0
Rendement énergétique (décision 94/60) – préparation	53 500	0	0	53 500	0
Rendement énergétique (décision 94/60)	11 770 000	0	0	11 770 000	0

Description	2026	2027	2028	Total (2026–2028)	Total après 2028
Fonds renouvelable pour le rendement énergétique (décision 95/87)***	42 800 000	0	0	42 800 000	0
Inventaires nationaux des banques de substances réglementées – PRP (décision 91/66)	0	0	0	0	0
Sous-total des autres activités	64 457 000	6 149 000	0	70 606 000	0
Activités courantes					
Renforcement des institutions	19 593 580	19 545 691	5 717 815	44 857 085	0
Programme d'aide à la conformité	12 650 848	13 030 373	13 421 285	39 102 506	0
Coûts de base	6 059 037	6 101 450	6 144 160	18 304 646	0
Secrétariat, Comité exécutif et activités de surveillance et d'évaluation, moins la contrepartie canadienne	7 949 674	8 018 727	8 356 114	24 324 515	0
Trésorier	500 000	500 000	500 000	1 500 000	0
Total partiel des activités courantes	46 753 138	47 196 240	34 139 374	128 088 753	0
Total	237 448 850	192 289 194	119 618 470	549 356 514	155 529 940
Budget indicatif**	321 666 667	321 666 667	321 666 667	965 000 000	
Écart	(84 217 817)	(129 377 473)	(202 048 197)	(415 643 486)	

* Coûts d'appui d'agence inclus, le cas échéant.

** D'après le niveau de reconstitution pour 2024–2026, conformément à la décision XXXV/1.

*** Aux fins de la planification financière, la valeur a été ajustée à 42,8 millions de \$US (y compris 7 % de coûts d'appui), conformément à la décision 95/87.

IV. Autres questions d'orientation

Budget

28. Après les ajustements, la valeur des activités dans le plan d'activités est inférieure de 415,64 millions de \$US au budget indicatif global pour la période triennale 2026–2028, en supposant un budget annuel de 321,67 millions de \$US pour 2027 et 2028, autrement dit au même niveau que la reconstitution pour la période 2024–2026.

29. Il faut par ailleurs souligner que les délibérations concernant certaines questions d'orientation devant être débattues lors de la 97^e réunion pourraient donner lieu à la soumission par les organes de nouveaux projets à partir de 2026, telles que la révision sur la mise en place des pôles d'excellence pour le refroidissement durable et des centres d'essai pour l'efficacité énergétique (décision 95/87 e))¹⁸ et sur la gestion du cycle de vie des réfrigérants, en vue d'envisager la création d'une fenêtre de financement conformément à la décision XXXV/11 de la trente-cinquième réunion des Parties¹⁹. Les décisions relatives à ces questions prises lors de la 97^e réunion pourraient avoir une incidence sur les valeurs du plan d'activités par rapport aux niveaux présentés pour la période 2026-2028.

Activités soumises à la 97^e réunion

30. Les activités incluses dans le plan d'activités pour 2025 des organismes bilatéraux et des agences d'exécution, mais qui n'ont pas été présentées à la 97^e réunion, ont déjà été intégrées au plan d'activités pour

¹⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/85 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/86

¹⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/87

2026–2028. En outre, les projets et activités présentés à la 97^e réunion, mais qui ont ensuite été reportés après examen par le secrétariat, seront inclus dans le plan d'activités pour 2026-2028.

Autres ajustements après la 97^e réunion

31. Le plan d'activités pour 2026–2028 pourrait être encore ajusté en fonction des niveaux de financement des nouvelles phases des PGEH et des KIP qui seront approuvées en principe lors de la 97^e réunion. Le Comité exécutif pourrait souhaiter ajuster le plan d'activités pour 2026–2028 en fonction du niveau des financements des PGEH et des KIP approuvés en principe à la 97^e réunion.

Projets pilotes portant sur le rendement énergétique (décision 91/65)

32. Le plan d'activités ajusté prévoit un montant de 15 982 500 \$US pour 2026 et 2027 pour 17 pays et deux régions. Compte tenu des approbations accordées de la 92^e à la 96^e réunion, d'un montant de 10 349 589 \$US, des demandes soumises à la 97^e réunion, d'un montant de 5 016 323 \$US, et de la valeur totale du plan d'activités pour 2026–2028, qui s'élève à 15 982 500 \$US, on estime que la fenêtre de financement pour les projets pilotes en matière de rendement énergétique sera dépassée de 11 348 412 \$US. Toutefois, le montant exact des soldes restants au titre de cette fenêtre de financement sera disponible après la 97^e réunion.

33. Le Secrétariat fournira une mise à jour sur ce sujet dans le cadre de la mise à jour sur l'état de la mise en œuvre du plan d'activités général pour la période 2026–2028 du Fonds multilatéral qui sera présentée à la 98^e réunion.

Rendement énergétique (décision 94/60)

34. Le plan d'activités ajusté prévoit un montant de 11 823 500 \$US pour 2026 pour six pays. Compte tenu des approbations approuvées à la 95^e et à la 96^e réunions, d'un montant de 771 137 \$US, des demandes soumises à la 97^e réunion, d'un montant de 21 662 890 \$US, et de la valeur totale du plan d'activités pour la période 2026–2028, qui s'élève à 11 823 500 \$US, on estime que le solde restant au titre de la fenêtre de financement relative au rendement énergétique prévue dans la décision 94/60 s'élève à 65 742 473 \$US ; toutefois, la valeur exacte des soldes restants au titre de cette fenêtre de financement sera disponible après la 97^e réunion.

35. Le Secrétariat fournira une mise à jour sur ce sujet dans le cadre de la mise à jour sur l'état de la mise en œuvre du plan d'activités général pour la période 2026–2028 du Fonds multilatéral qui sera présentée à la 98^e réunion.

Questions d'orientation relatives à la préparation de projets pour la phase II des KIP

36. Le PNUE soumet à l'examen du Comité exécutif la question d'orientation suivante concernant la préparation de la phase II des KIP.

37. Le PNUE a inclus plusieurs demandes de préparation de projets pour la phase II des KIP dans son plan d'activités initial pour 2026–2028. Toutefois, à l'heure actuelle, aucune décision n'autorise l'inclusion de ces activités dans le plan d'activités. Par conséquent, le Secrétariat a retiré ces demandes de la soumission initiale. Le PNUE souhaite obtenir des conseils du Comité exécutif concernant le moment opportun pour inclure les activités de préparation de projets pour la phase II des KIP dans son plan d'activités.

38. À ce jour, 73 pays ont obtenu l'approbation de la phase I de leur KIP, parmi lesquels 56 devraient avoir achevé cette phase d'ici à 2030. Le Secrétariat souhaite solliciter l'avis du Comité exécutif quant au moment opportun pour inclure les activités liées à la phase II des KIP, y compris la préparation des projets, dans les futurs plans d'activités.

V. Recommandation

39. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2026–2028 figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/20 ;
- b) Décider :
 - i) D'ajuster le plan d'activités conformément à la proposition du Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/20 ;
 - ii) D'ajuster encore le plan d'activités :
 - a. En ajoutant au plan d'activités de les projets et activités qui avaient été reportés à la 97^e réunion ;
 - b. En tenant compte des valeurs approuvées en principe lors de la 97^e réunion pour les nouveaux plans de gestion de l'élimination des HCFC et les nouveaux plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP) ;
- c) D'examiner à quel moment opportun soumettre les activités liées à la phase II des KIP, y compris la préparation des projets ; et
- d) D'approuver le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2026–2028, tel qu'il a été ajusté par le Secrétariat [et le Comité exécutif], en tenant compte des décisions pertinentes prises lors de la 97^e réunion, tout en notant que cette approbation ne constitue pas une approbation des projets qui y sont recensés ni de leurs niveaux de financement ou des quantités visées.